

# VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 3 octobre 2017, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 27 septembre 2017.

#### Membres présents :

M. BARNIER, maire,  
M. BOUTHÉON, Mme ROVÉRA, M. FARA, Mme BONJOUR, , adjoints,  
M. COLLARD, M. GAWEL, M. OLIVIER, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE,  
Mme BASTIDE, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme RÉTIF, M.  
AKCAYIR, M. BOURGIN, Mme DI DOMENICO, Mme MEUNIER, Mme ALVES DE OLIVEIRA, M.  
MAISONNIAL, M. MELOUX, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme ROURE,  
conseillers municipaux.

#### Membres absents ayant donné pouvoir :

M. ROCHETTE à M. BARNIER  
Mme JACQUEMONT à M. PINEL  
Mme MESSAOUDI à Mme BONJOUR  
Mme JUST à M. DUCHER

#### Membre absent :

M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions des séances des 27 et 30 juin 2017 (majorité des suffrages exprimés – 3 votes contre Réussir ensemble le Chambon)

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

### **1 – Accord-cadre Travaux neufs/Aménagements urbains**

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'accord-cadre "Travaux neufs d'aménagement urbains" avec les entreprises suivantes :

N°	Désignation	Nombre de candidats retenus	ATTRIBUTAIRES
1	Aménagement des voies et dessertes – Mobilier urbain - Signalisation	6	ASTEN 543 rue George Sand 42351 LA TALAUDIÈRE Cedex EIFFAGE rue François Coli BP96 42162 ANDREZIEUX BOUTHEON Cedex TPJ 163 chemin des Mitanes 42320 SAINT CHRISTO EN JAREZ EUROVIA 20 rue des Lites 42650 ST JEAN BONNEFONDS STAL TP 5 rue Salvador Allende - 42350 La Talaudière COLAS 4 rue F. Baït 42011 ST ETIENNE Cedex
2	Terrassement – Maçonnerie - Enrochement	4	TPJ 163 chemin des Mitanes 42320 SAINT CHRISTO EN JAREZ SDRTP Aulagny 43290 MONTREGARD TPCF 45 Rue Eugène Beaune – BP 651 – 42042 SAINT-ETIENNE Cedex 1 CHOLTON 197 Ancien Canal de la Madeleine – Saint Maurice Sur Dargoire 69 440 CHABANIERE
3	Grillages - Clôtures	2	DIRICKX Agence de Sauviat – Piboulet 63120 SAUVIAT SERIC FOREZ ZA des Murons 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
4	Espaces Verts - Arrosage	4	RIVOIRE La Maladière 42580 LA TOUR EN JAREZ HORIZON JARDIN 73 rue Docteur Louis d'Estre 42100 SAINT ETIENNE ID VERDE 299 Route des Pépinières – 38270 JARCIEU PARCS ET SPORTS 7, Rue Jean Mermoz - BP 70 – 69684 CHASSIEU CEDEX
5	Eclairage Public – Réseaux Secs	5	EIFFAGE ENERGIE 11 Bd Grüner 42230 ROCHE LA MOLIERE SOBECA Avenue Jean Vacher 69480 ANSE INSTALUM 37 rue Ampère 69680 CHASSIEU ELECTRICITE GENERALE PERRIER 14 rue du Mont 42100 SAINT ETIENNE
6	Réseaux humides (EU-EP)	6	BERCET 109 rue Max de St Genest 42340 VEAUCHE TPJ 163 chemin des Mitanes 42320 SAINT CHRISTO EN JAREZ SDRTP Aulagny 43290 MONTREGARD CHOLTON 197 Ancien Canal de la Madeleine – Saint Maurice Sur Dargoire 69 440 CHABANIERE TPCF 45 Rue Eugène Beaune – BP 651 – 42042 SAINT-ETIENNE Cedex 1 FAURIE Quartier Chantoiseau – BP 7 – 07320 SAINT AGREVE

(unanimité)

## **2 – Entretien et nettoyage des bâtiments communaux – Lancement de la consultation - Approbation**

Le marché d'entretien et de nettoyage des bâtiments communaux arrivant à échéance le 31 décembre 2017, il convient de procéder au lancement d'une nouvelle consultation en procédure formalisée. Le marché sera conclu pour une période initiale d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, puis renouvelé annuellement par tacite reconduction trois fois.

Ce marché sera alloti comme suit :

Lot N°	Description	Estimation annuelle du marché
1	<b>Entretien et nettoyage de l'Hôtel de Ville et de la Médiathèque municipale</b> Nettoyage quotidien des locaux sur la base de 9 heures par jour sur 5 jours pour l'Hôtel de Ville (tranche ferme). Nettoyage quotidien des locaux de la Médiathèque municipale sur la base de 36 heures hebdomadaire (tranche optionnelle).	Hôtel de Ville 39 000 €HT Médiathèque 36 000 €HT <i>Soit 300 000 €HT sur 4 ans</i>
2	<b>Entretien et nettoyage des locaux associatifs et culturels</b> Nettoyage hebdomadaire de la Salle de spectacle La Forge et prestations ponctuelles de nettoyage sur les sites du théâtre Albert Camus, des salles Aragon et Vachon.	8 500 €HT <i>Soit 34 000 €HT sur 4 ans</i>

3	<b>Entretien et nettoyage des serres municipales</b> Nettoyage quotidien des locaux des serres municipales sur la base de 6 heures par jour de 17h30 à 19h00	7 500 €HT <i>Soit 30 000 €HT sur 4 ans</i>
4	<b>Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux</b> Nettoyage des vitres de l'ensemble des bâtiments de la commune sur la base d'une prestation annuelle.	10 000 €HT <i>Soit 40 000 €HT sur 4 ans</i>

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à lancer une consultation avec avis d'appel public à la concurrence et à signer les marchés découlant de cette procédure.  
(unanimité)

### **3 – Démolition du pavillon de l'Ecole de Gaffard – Autorisation de déposer un permis de démolir - Approbation**

La démolition du "pavillon" de Gaffard situé à l'intersection des rues de l'Echapre et du boulevard de Gaffard à l'extrémité de l'emprise de la cour de l'école maternelle Victor Hugo est envisagée. Elle permettra de ré-axer la rue de l'Echapre avec le chemin des Brosses et la création d'un carrefour à feux nécessaire à la sécurisation de la RD 10.2 dans la traversée de la centralité du quartier.

Aussi, le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer une demande de permis de démolir au nom de la commune.  
(unanimité)

### **4 – Domaine public – Déclassement d'une parcelle de terrain**

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une parcelle de 160m<sup>2</sup> environ, située rue René Cassin, à prendre sur la section AI. Cette parcelle de terrain sera cédée au propriétaire limitrophe.  
(unanimité)

### **5 – Modification du tableau des effectifs**

Afin de tenir compte des mouvements des personnels (mutations -départs/arrivées -, retraites, nominations....), le conseil municipal modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

#### **AGENTS TITULAIRES**

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle Situation</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>Attaché principal</b>	<b>3 TC</b>	<b>4 TC</b>
<b>Attaché</b>	<b>2 TC</b>	<b>2 TC</b>
<b>Rédacteur principal de 1ere classe</b>	<b>4 TC</b>	<b>4 TC</b>
<b>Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2 TC</b>	<b>3 TC</b>
<b>Rédacteur</b>	<b>4 TC</b>	<b>4 TC</b>

<b>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1 TC</b>	<b>7 TC</b>
<b>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>9 TC</b>	<b>3 TC</b> <b>1 TNC (28/35<sup>ème</sup>)</b>
<b>Adjoint administratif</b>	<b>8 TC</b>	<b>7 TC</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
<b>Adjoint d'animation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
<b>Bibliothécaire</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Assistant de conservation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
<b>ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1 TC</b>	<b>0</b>
<b>ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>11 TC</b> <b>1TNC (17.5/35)</b>	<b>10 TC</b> <b>1 TNC (17.5/35)</b>
	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle Situation</b>
<b>ETAPS principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
<b>ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>ETAPS</b>	<b>2 TC</b> <b>1TNC (28/35)</b>	<b>2 TC</b> <b>1 TNC (17.5/35)</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>Ingénieur principal</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Technicien</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Agent de maîtrise principal</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
<b>Agent de maîtrise</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

<b>Adjoint technique principal de 1ere classe</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>35</b>	<b>29</b>
<b>Adjoint technique</b>	<b>41 TC 1 TNC 32.25/35 1 TNC 32/35 3 TNC 29.15/35 1 TNC 28/35 1TNC 25/35 1 TNC 20/35</b>	<b>42 TC 1 TNC 32.25/35 2 TNC 29.15/35 1 TNC 28/35 1TNC 25/35 1 TNC 20/35</b>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		
<b>Directeur general adjoint des services des communes de 10000 à 20000 habitants</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Directeur des Services Techniques des services des communes de 10000 à 20000 habitants</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Directeur general des services des communes de 10000 à 20000 habitants</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**AGENTS CONTRACTUELS**

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle Situation</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>Attaché principal</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Attaché</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Rédacteur</b>	<b>2 TC 1TNC (17.5/35)</b>	<b>2 TC 1TNC (17.5/35)</b>
<b>Adjoint administratif</b>	<b>3 TC 1TNC</b>	<b>6 TC</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
<b>Adjoint d'animation</b>	<b>1 TC 5 TNC (32/35)</b>	<b>4TC 1 TNC (32/35)</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
<b>Adjoint du patrimoine</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Animateur</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

FILIERE SOCIALE		
<b>ATSEM principal de 2eme classe</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle Situation</b>
FILIERE SPORTIVE		
<b>ETAPS</b>	<b>2</b>	
FILIERE TECHNIQUE		
<b>Ingénieur</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Technicien principal de 2eme classe</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Technicien</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Agent de maitrise</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique</b>	<b>15 TC</b> <b>11 TNC</b>	<b>16 TC</b> <b>11 TNC</b>

Par ailleurs, afin de tenir compte des avancements de grades pour l'année 2017, le conseil municipal modifie le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

GRADE	MOUVEMENTS
Adjoint Administratif Prinicpal de 2 <sup>ème</sup>	- 6 TC
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	+ 6 TC
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- 4 TC
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	+ 4 TC
Agent de Maitrise	- 3TC
Agent de Maitrise Principal	+ 3TC
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- 1 TC
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	+1 TC

(unanimité)

## **6 – Contrat d'apprentissage au service Informatique – Convention avec le CFAI Loire - Approbation**

Le conseil municipal modifie le tableau des effectifs en créant un poste d'apprenti au service "Informatique", approuve la convention avec le CFAI de la Loire chargé du suivi de l'apprenti et autorise monsieur le Maire à la signer.

(unanimité)

## **7 – Contrat d'apprentissage aménagé au service Espaces verts – Convention avec l'AREPSHA - Approbation**

Le conseil municipal modifie le tableau des effectifs en créant un poste d'apprenti en contrat aménagé au service "Espaces verts", approuve la convention avec l'Association pour la rééducation et la promotion professionnelle et sociale des handicapés (AREPSHA) chargée du suivi de l'apprenti et autorise monsieur le Maire à la signer.

(unanimité)

## **8 – Règlement intérieur des marchés forains hebdomadaires - Approbation**

Diverses nouvelles mesures règlementaires rendent caduque le règlement actuel des marchés forains de la commune. Afin de les formaliser et de préciser les règles relatives aux emplacements, à l'occupation du domaine public et la nature des commerces, il convient d'actualiser ce règlement.

Aussi, le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur des marchés forains de la commune.

(unanimité)

## **9 – Rénovation de façades de bâtiments de qualité architecturale remarquable – Aide municipale - Approbation**

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place un dispositif "Rénovation de façades de bâtiments de qualité architecturale remarquable" visant à aider les propriétaires d'immeubles remarquables par leur qualité architecturale, lors de leur rénovation. Dans ce cadre, la commune alloue une aide municipale pouvant s'élever à 30 % du montant TTC des travaux qui est plafonné à 30 000 € TTC.

Le conseil municipal décide de reconduire ce dispositif pour une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes conformément aux modalités et conditions d'attribution définies dans le règlement.

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "le Chambon gagnant" – 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

## **10 – Rénovation petit patrimoine – Aide municipale - Approbation**

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place un dispositif dénommé "Rénovation du petit patrimoine" visant à aider financièrement les propriétaires d'immeubles dès lors que les caractéristiques architecturales et patrimoniales d'une façade seront conservées lors de sa rénovation. Dans ce cadre, la commune alloue une aide municipale pouvant s'élever à 50 % du montant TTC des travaux qui est plafonné à 5 000 € TTC.

Le conseil municipal décide de reconduire ce dispositif pour une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes conformément aux modalités et conditions d'attribution définies dans le règlement.

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 1 vote Pour liste "le Chambon gagnant" – 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

## **11 – Contrats d'objectifs avec les Arts martiaux de l'Ondaine - Renouvellement**

Dans le cadre de sa politique de conventionnement avec les associations, le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'objectifs conclu avec les Arts martiaux de l'Ondaine pour la saison sportive 2017/2018. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

(unanimité)

## **12 – Société publique locale "Cap métropole" – Rapport de gestion et états financiers de l'année 2016 - Approbation**

Le conseil municipal approuve le rapport de gestion et les états financiers de l'année 2016 de la SPL Cap Métropole.

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 1 abstention liste "le Chambon gagnant" – 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon")

## **13 – Allocations pour noces d'or et diamant**

Le conseil municipal décide d'accorder :

- l'allocation communale de 150 € pour noces d'or à :

- Mme et M. Francis VERNEY, mariés le 1<sup>er</sup> juillet 1967 au Chambon-Feugerolles,
- Mme et M. Louis FAVRE, mariés le 22 juillet 1967 au Chambon-Feugerolles,
- Mme et M. André VACHET, mariés le 11 août 1967 au Chambon-Feugerolles,
- Mme et M. Gérard BRUN, mariés le 26 août 1967 à Fraisses,
- Mme et M. André VALETTE, mariés le 8 septembre 1967 au Chambon-Feugerolles,
- Mme et M. Denis MURGUES, mariés le 9 septembre 1967 au Chambon-Feugerolles,
- Mme et M. Serge PEREYRON, mariés le 9 septembre 1967 au Chambon-Feugerolles.

- l'allocation communale de 300 € pour noces de diamant à :

- Mme et M. Georges GRANGE, mariés le 17 août 1957 au Chambon-Feugerolles.

(unanimité)

## **14 – Convention de partenariat avec le Nouveau Théâtre de beaulieu - Approbation**

Dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts Burlesques par le Nouveau Théâtre de Beaulieu et en lien avec le pôle culture du SIVO, la commune accueille un spectacle d'humour. Aussi, le conseil municipal approuve la convention encadrant les modalités d'intervention des deux parties et le versement de la participation financière communale d'un montant de 1 500 € TTC au Nouveau Théâtre de Beaulieu.

(unanimité)

## **15 – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales - Renouvellement**

Dans le cadre du dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée (CLAS), mis en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales, le conseil municipal approuve la convention liant la commune et la CAF et autorise monsieur le Maire à la signer. (unanimité)



## **16 – Cession de véhicules par l'intermédiaire du prestataire "Webenchères" sur internet - Approbation**

Par délibération du conseil municipal du 12 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le principe de l'utilisation d'une plateforme Internet de mise en vente aux enchères de matériels, véhicules et objets appartenant à la commune et a autorisé la mise en vente d'un camion nacelle au prix de 25 000 €.

Le prix de vente de ce véhicule s'étant avéré trop important, le conseil municipal décide de modifier le prix de mise en vente de ce véhicule et de le fixer à 15 000 €. Il autorise également la mise en vente d'un camion Renault au prix de 20 000 €.  
(unanimité)

### **Questions posées par les élus de la liste « Réussir ensemble le Chambon »**

**- Sur les trois dernières années, quel a été le budget consacré à la sécurité (caméras, clôtures, ASVP, gardiennage...)?**

Monsieur le maire rappelle que la sécurité des biens et des personnes est une compétence régaliennne de l'État. Aussi, avec l'ensemble des Maires des communes de l'Ondaine, il a sollicité Gérard Collomb, Ministre de l'intérieur, afin de le rencontrer et faire un point sur les effectifs de la circonscription de sécurité publique du territoire de l'Ondaine. Une rencontre avec le ministère aura lieu prochainement.

Il indique par ailleurs avoir saisi le Préfet de la Loire et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique pour les sensibiliser, une nouvelle fois, sur le manque d'effectif notoire et la multiplication des faits d'incivilité à l'égard de nos concitoyens.

Bien que la sécurité publique constitue une mission de l'Etat, la commune participe activement à sa mise en œuvre. Elle dispose d'un dispositif majeur en la matière : Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Très actif, il repose sur une démarche partenariale efficace entre tous les acteurs locaux (Police nationale, STAS, Éducation nationale, Service départemental d'incendie et de secours, acteurs socio-éducatifs...). Il déclina différentes actions en lien étroit avec les acteurs concernés comme par exemple, la vidéo protection. Le parc de la commune est stable (25 caméras). Ces deux dernières années, la commune a consacré le budget alloué par le conseil municipal à son entretien. Deux nouvelles caméras, financées par le conseil départemental, ont été installés sur la commune.

Une collaboration étroite avec l'Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux est également mise en place dans le cadre du CLSPD. Chargée par le Département de la Loire de la prévention spécialisée, cette association déploie des éducateurs spécialisés sur le territoire communal. Afin de compléter et d'aller plus loin sur « des temps de rue », la commune mettra en oeuvre une mission de médiation avec le soutien de l'État.

Le travail confidentiel et cohérent de l'ensemble de ces acteurs permet d'éviter d'amplifier certaines situations.

En ce qui concerne « les clôtures » évoquées dans la question, le maire rappelle qu'après un été 2015 très difficile dans le parc Jean Moulin, la commune a mis en œuvre les préconisations issues d'un diagnostic sécurité demandé par le Préfet et la Directrice Départementale de la Sécurité publique. Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en sécurité de l'École Jean Jaurès et de la Mairie et le parc Jean Moulin a été fermé. Dans le cadre de ces travaux, la commune a bénéficié d'un financement du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et d'une prise en charge des frais du barrièrage de la

voie ferrée par la SNCF à hauteur de 30%. L'ouverture et la fermeture du parc sont assurées par une société privée.

Enfin, pour compléter sa politique de sécurité publique et de prévention de la délinquance, la commune emploie des agents de surveillance de la voie publique.

L'ensemble de ces actions témoigne de la volonté de la municipalité de faire des questions de sécurité publique une priorité de l'action publique municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

---